

Ordre du jour n°KAA

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 OCTOBRE 2023

DELIBERATION N°23/157

Le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône Alpes,

Vu le Décret modifié n° 98.923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Etablissement Public de l'Ouest Rhône Alpes (EPORA),

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 dite « loi d'orientation des mobilités », complétée par les décrets n° 2020-541 du 9 mai 2020 et n° 2021-1663 du 16 décembre 2021,

Vu le visa favorable n°RH012-2023 en date du 27 juin 2023 rendu par la Contrôleur Générale Economique et Financier,

Sur proposition du Président,

- Valide l'accord relatif au Forfait Mobilités Durables (FMD),
- Charge la Directrice Générale de la mise en œuvre de cet accord.

La Directrice Générale

DocuSigned by:
Florence HILAIRE
EBC60336457847D...

Florence HILAIRE

Le Président du Conseil d'Administration

DocuSigned by:
Patrice Verchère
E4DCE995F2FB48E...

Patrice VERCHERE

Pour la Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes et du
département du Rhône, par délégation,
le Secrétaire général pour les affaires régionales

DocuSigned by:
Sylvain PELLETERET
BFDAC10A80DC4A7...

Sylvain PELLETERET